

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions

2022 / 3598 - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de l'Auditorium Maurice Ravel à l'Institut Lumière **Page 344**

2022 / 3651 - Direction des affaires culturelles - Renouvellement adhésions / Année 2022 **Page 344**

2021-CTXA-0044 / 3788 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Madame M. F.-J. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021... **Page 347**

2021-CTXA-0045 / 3789 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Madame C. B. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021..... **Page 347**

2021-CTXA-0053 / 3790 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Monsieur et Madame V. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021..... **Page 347**

2021-CTXA-0054 / 3791 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Madame M.-C. L. contre l'arrêté de permis de construire n° PC 069 381 20 00088 du 20 octobre 2020 autorisant la démolition d'une maison et la construction d'un immeuble de 4 étages sur rez-de-chaussée au 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon **Page 348**

Arrêtés municipaux

2022/3611 - Délégation de signature de Monsieur Thierry Marsick, Directeur de l'éclairage urbain..... **Page 348**

2022 C 984 LDR/DDI - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Sogea Rhône-Alpes sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 348**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 350**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 395**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels... **Page 396**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis..... **Page 396**

Droits des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 396**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2022 / 3598 - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de l'Auditorium Maurice Ravel à l'Institut Lumière (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n° 36200 ;

Considérant la demande de l'Institut Lumière, 25 rue du Premier Film, 69008 Lyon, représenté par son Directeur général, Monsieur Thierry Frémaux, d'organiser une soirée ciné-concert « Un soir au temps du cinéma muet » le lundi 24 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de l'Institut Lumière, le lundi 24 janvier 2022, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 6 092,00 € HT, six mille quatre-vingt douze euros hors taxes (TVA 20 %).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 7 février 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
Nathalie Perrin-Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 7 février 2022

2022 / 3651 - Direction des affaires culturelles - Renouvellement adhésions / Année 2022 (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/59, en date du 30 juillet 2020, donnant au titre de l'article L.2122-22 Alinéa 24 du CGCT délégation au Maire d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Ville est membre ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu les demandes de renouvellement d'adhésion présentées par les différents établissements culturels de la Ville ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, déléguant à Mme Audrey Hénocque les compétences en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;

Décide :

Article 1 : D'accepter le renouvellement des présentes adhésions figurant dans le tableau ci-dessous :

Musée des Beaux-Arts
International Council of Museums (ICOM) Paris
International Numismatic Council - Conseil International de numismatique CIN
Société Histoire de l'Art Français – Paris
French Regional American Museums Exchange (FRAME) Paris
Société Française de Numismatique
Instertices en Rhône-Alpes
Groupe Bizot
Musée d'Art Contemporain
Vidéomuseum – Paris
International Council of Museums (ICOM) – Paris
IKT – international association of curators of contemporary art Luxembourg
ADELE – réseau art contemporain de Lyon et sa Métropole
Association BLA (association nationale des professionnel.le.s de la médiation en art contemporain)

Musées Gadagne
International Council of Museums (ICOM) – Paris
Société internationale des Bibliothèques et Musées des arts du spectacle (SIBMAS) – Paris
Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA) - Paris
FEMS – Fédération des musées et des écomusées - Marseille
Club de la Communication – Villeurbanne
ADULOA (Association des utilisateurs des logiciels Opsys et Archimed)
Traces (histoire, mémoire et actualité des migrations de Lyon)
Musée de l’Imprimerie
Graphé association of typo (Paris)
Institut d’histoire du livre (Lyon)
Internationale Gutenberg-Gesellschaft (Mainz)
Le Vieux Papier (Paris)
Ass. Of European Printing Museum (Mainz)
The Ephemera Society (Grande Bretagne)
The Internationale association of printing museums (Association Internationale des musées de l’imprimerie)
Musée de l’Automobile Henri Malartre
Association La Vélocithèque - Pomeys
Fédération française de véhicules d’époque - Rennes
Association Amis Fondation de l’automobile Berliet -Lyon 3e
CHRD
ICOM
Association réseau Mémorha
Fédération des écomusées et musées de société
Service archéologie
Ram antique
Théâtre des Célestins
Tendance Presqu’île
La Maison Antoine Vitez
BALISES
Associations française des fundraisers
DoMino
Orchestre national de Lyon
Association française des orchestres (AFO) Paris
Club des entreprises de la part Dieu
Les forces musicales
Association française des fundraisers
Aura spectacle vivant (anciennement NACRE)
AURA (association pour la rencontre de chefs d’entreprises)
Bibliothèque municipale de Lyon
ADES Association départementale d’éducation pour la santé du Rhône – Lyon
ADRA Association des directeurs et responsables d’arthothèques (Limoges)
ADELE - Lyon
ABCF Association des bibliothèques chrétiennes de France (Arcy le Ponsart) - adhésion à titre gratuit
ARALL Agence Rhône-Alpes pour le livre et la lecture
AULB Association des utilisateurs du logiciel Bibliomondo (ex Bestseller) (Lyon)

Club de la Presse - Lyon
Images en Bibliothèque (Paris)
Institut d'histoire du Livre (Lyon 2e)
IFLA International federation of libraries associations (Pays-Bas)
CFIBD -IFLA (Paris)
Incertains sens éditions – St Senoux
LIBER – Montréal (Québec)
Association réseau CAREL
ABF (association des bibliothèques de France)
Bibliothèques européennes de théologie (BETH)
Religious librairies in dialogue (adhésion à titre gratuit)
European association of sinological librarians (adhésion à titre gratuit)
Atelier d'édition d'estampes originales (URDLA) Villeurbanne
Les amis de Max Jacob
Association Scarabée (les amis de Louis Calaferte)
Groupe français AIBM
Association ACIM
Fréquence école
Association des ludothèques françaises
l'ALDIL (Association lyonnaise pour le développement de l'informatique libre)
Comité français du bouclier bleu
Amis des sources chrétiennes
AMPLY
Jardin des part'âges – La Miète
Maison de l'enfance Lyon 6ème
Planète Sciences AURA
Scènes publiques
IKAJA the International kamishibai association in Japan
Archives Municipales
Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) – Paris
Association des archivistes français – Paris
Association pour la recherche scientifique sur les arts graphiques – Paris
Conseil international des archives – Paris
Comité français du bouclier bleu – Paris
Direction des affaires culturelles
Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture – St Etienne
ICOMOS France – Paris
Association des biens français du patrimoine mondial (Tours)
Cap sur le Rhône
ADMICAL
Club de la communication
Association Française des Fundraisers

Art. 2. - Le montant des 90 adhésions renouvelées de la délégation Culture pour 2022 est estimé à 56 821 €.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 28 janvier 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et aux grands événements,
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 2 février 2022

2021-CTXA-0044 / 3788 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Madame M. F.-J. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2102563 du 9 avril 2021 déposée par Madame M. F.-J. représentée par Maître Pauline Chardonnet, avocate au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Madame M. F.-J., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation du PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 3 février 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Raphaël Michaud*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 février 2022

2021-CTXA-0045 / 3789 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Madame C. B. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2102563 du 9 avril 2021 déposée par Madame C. B. représentée par Maître Pauline Chardonnet, avocate au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Madame C. B., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation du PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 3 février 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Raphaël Michaud*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 février 2022

2021-CTXA-0053 / 3790 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Monsieur et Madame V. contre le PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2102563 du 9 avril 2021 déposée par Monsieur et Madame V. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée Monsieur et Madame V., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation du PC n° 069 381 2000 88 en date du 20 octobre 2020 délivré à Monsieur L. B. concernant la démolition et la construction d'une maison individuelle avec un bureau en rez-de-chaussée, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021 ;

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 3 février 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Raphaël Michaud*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 février 2022

2021-CTXA-0054 / 3791 - Décision d'estimer en justice - Recours en annulation de Madame M.-C. L. contre l'arrêté de permis de construire n° PC 069 381 20 00088 du 20 octobre 2020 autorisant la démolition d'une maison et la construction d'un immeuble de 4 étages sur rez-de-chaussée au 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2102794 du 19 avril 2021 déposée par Madame M.-C. L. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Madame M.-C. L., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté de permis de construire n° PC 069 381 20 00088 du 20 octobre 2020 concernant la démolition d'une maison et la construction d'un immeuble de 4 étages sur rez-de-chaussée au 36 rue des tables Claudiennes 69001 Lyon ;

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 3 février 2022

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Raphaël Michaud*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 février 2022

2022/3611 - Délégation de signature de Monsieur Thierry Marsick, Directeur de l'éclairage urbain (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'éclairage urbain)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-19 et 2511-27 relatif aux délégations de signature ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 relatif aux délégations accordées par le Maire de Lyon à ses adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'arrêté du 23 août 2012 nommant Thierry Marsick, Ingénieur en chef de classe normale, Directeur de l'éclairage urbain ;

Considérant que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le Maire doit déléguer sa signature à ses proches collaborateurs ;

Considérant que la gestion courante de la Direction de l'éclairage urbain nécessite l'octroi d'une délégation de signature au responsable dudit service et en cas d'empêchement à sa hiérarchie ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté n° 2021/3450 du 9 décembre 2021 est abrogé.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry Marsick, Directeur de la Direction de l'éclairage urbain, pour :

- la signature de la correspondance courante relevant des missions de la Direction de l'éclairage urbain.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry Marsick, délégation est donnée à Monsieur Jacques Fournier, Directeur adjoint de la Direction de l'éclairage urbain, dans les limites du présent arrêté.

Art. 4. - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa transmission en Préfecture, de son affichage et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 24 janvier 2022

*Le Maire de Lyon,
Grégory Doucet*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 3 février 2022

2022 C 984 LDR/DDI - Arrêté temporaire - Commune de Lyon - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Sogea Rhône-Alpes sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- L'article L 3642-2 ;

- Les articles L 2213-2-2°), L 2213-2-3°), L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- Les articles L 2213-1, L 2213-2-1°), L 2213-3-2°), L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon 13ème Vice-président chargé de la voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Sogea Rhône-Alpes ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation de travaux de pavage pour le compte de la Métropole de Lyon (Direction de la Voirie), il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Société Sogea Rhône-Alpes assurant cette mission de service public sur le territoire de la Ville de Lyon ;

arrêtent :

Article Premier. - A partir du 4 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 h et une longueur de 40 m.

Art. 2 - A partir du 4 février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, les véhicules d'intervention de l'entreprise Sogea Rhône-Alpes sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre dans les rues de Lyon.

Sur les axes à forte affluence, le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2018 C 14999, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, nonobstant le présent arrêté, se conformer aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 h devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée, ou en fonction de la configuration des lieux organiser un alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée ou installer une circulation alternée gérée par du personnel équipé de piquets K10 afin de préserver l'itinéraire cyclable.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, la circulation pourra s'effectuer alternativement. Cet alternat sera soit balisé par des panneaux du type B15 et C18 soit géré par du personnel équipé de piquets K10.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 h et 14 h.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ce dernier ne devra pas gêner le passage du tramway mais servira à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société de gestion de la flotte de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1,4 m sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia, etc).

Art. 17. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 18. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
923	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la bande cyclable à contresens sera dévoyée mais sera maintenue	Rue de l'Humilité	entre le n° 7 et la rue Bonnefoi	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bonnefoi	dans le sens Sud/Nord, entre la rue de l'Humilité et la rue Paul Bert	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite			
			l'accès au Parking Bonnefoi sera maintenue par la mise en place d'un alternat par panneau B15/C18	Rue Bonnefoi	entre la rue Paul Bert et le parking Bonnefoi	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue de l'Humilité	
924	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de l'Oiselière	trottoir Ouest, au droit du n° 2	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marietton et la rue du Bourbonnais	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Marietton	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
925	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 10 m, au droit du n° 188	Le jeudi 10 février 2022, de 8h à 17h
926	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Grande rue de la Guillotière	trottoir Sud, au droit du n° 204	Le jeudi 10 février 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 204	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 204	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
927	Entreprises Eiffage Infrastructures / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au droit de la place Charles Beraudier	A partir du mercredi 2 février 2022 jusqu'au jeudi 31 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
928	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SERL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Félix Brun	entre la rue Auguste Payant et la rue des Girondins	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot Rue Auguste Payant Rue des Girondins	au débouché sur la rue Félix Brun	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 17h
			le tourne à gauche et tourne à droite sera interdit durant la phase chantier			
929	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Charlemagne	sur le trottoir sur 20 m au droit du n° 5	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022
930	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue du Vivier	trottoir Est, au droit du n° 23	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m au droit du n° 23	
931	Métropole de Lyon, Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains	Rue de la Favorite	des deux côtés de la chaussée entre la place de Trion et la rue Benoist Mary	Les mercredi 16 février 2022 et jeudi 17 février 2022, de 7h à 17h
				Place de Trion	chaussée Ouest et chaussée Sud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	des deux côtés de la chaussée entre la place de Trion et la rue Benoist Mary	A partir du mercredi 16 février 2022, 7h, jusqu'au jeudi 17 février 2022, 17h
				Place de Trion	des deux côtés de la chaussée Ouest des deux côtés de la chaussée Sud	
932	Entreprise Loxam Access PI	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la bande cyclable à contresens pourra être dévotée mais sera maintenue en permanence	Rue Camille	sur 30 m, au Sud du Cours du Docteur Long	Le vendredi 11 février 2022, de 7h à 18h
			la circulation des piétons sera interdite	Cours du Docteur Long	côté pair, sur 20 m au droit du n° 110	
				Rue Camille	côté pair, sur 20 m au Sud du Cours du Docteur Long	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours du Docteur Long	sur 20 m, au droit du n° 110	
				Rue Camille	sur 20 m, au Sud du Cours du Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours du Docteur Long	côté pair, sur 20 m au droit du n° 110	
Rue Camille	côté pair, sur 20 m au Sud du Cours du Docteur Long					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
933	Entreprise Keolis pour le compte de Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Doyenné	au droit du n° 2	A partir du samedi 12 février 2022 jusqu'au mercredi 2 mars 2022
				Place de Fourvière	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2 voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	
934	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis pour le compte d'Izivia	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté impair, sur 25 m face n° 36	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h
935	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté Est, sur les emplacements en bataille situés le long de la place Kléber	Les lundi 7 février 2022 et mardi 8 février 2022, de 6h à 20h
				Cours Franklin Roosevelt	côté Sud, sur les emplacements en épi situés le long de la place Kléber, sur la partie comprise entre la rue Boileau et le n° 56	
				Rue Bossuet	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	Les vendredi 4 février 2022 et mercredi 9 février 2022, de 8h à 20h
				Rue Boileau	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Bossuet et la rue de Sèze, à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du dimanche 6 février 2022, 20h, jusqu'au mardi 8 février 2022, 20h
				Rue de Sèze	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	
				Rue Bossuet	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Kleber	partie Sud/Est	Les lundi 7 février 2022 et mardi 8 février 2022, de 6h à 20h
936	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la bande cyclable à contresens devra être maintenue en permanence	Rue Professeur René Guillet	entre la rue Danielle Faynel Duclos et l'avenue Félix Faure	Le mardi 1 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Danielle Faynel Duclos et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 5B et la rue Danielle Faynel Duclos	Le mardi 1 mars 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
937	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules motorisés, sera interdite, dans les deux sens de circulation	Montée des Carmélites	sens montant, entre la rue des Tables Claudiennes et la rue du Bon Pasteur	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
937	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Carmélites	sens montant, entre la rue des Tables Claudiennes et la rue du Bon Pasteur	A partir du samedi 26 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
			la circulation, des cycles et des engins de déplacement personnel s'effectuera sur une chaussée réduite, dans les deux sens de circulation		entre la rue Neyret et la rue du Bon Pasteur	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
938	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains	Rue du Bon Pasteur	entre la place Morel et la montée Lieutenant Allouche	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place Morel et le n° 10	A partir du samedi 5 mars 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la place Morel et le n° 8	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
939	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les deux minutes	Rue Godefroy	entre la rue du Docteur Mouisset et la place Maréchal Lyautey	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 19h à 20h
				Rue Sully	entre le quai de Serbie et la rue Malesherbes	
				Rue Godefroy	entre la rue du Docteur Mouisset et la place Maréchal Lyautey	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 9h30 à 16h30
				Rue Sully	entre le quai de Serbie et la rue Malesherbes	
			Rue Sully	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Godefroy et la rue Malesherbes	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 20h	
			Rue Malesherbes	côté Ouest, sur la partie comprise entre la place Maréchal Lyautey et la rue du Docteur Mouisset	A partir du mardi 8 février 2022, 20h, jusqu'au jeudi 10 février 2022, 21h	
			Rue Sully	des deux côtés, sur la partie comprise entre le quai de Serbie et la rue Malesherbes		
	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Godefroy et la rue Malesherbes	Les lundi 7 février 2022 et mardi 8 février 2022, de 8h à 20h				
	l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Maréchal Lyautey	en face du n° 6	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 6h à 20h		
940	Entreprise Keolis pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	la mise en place d'un arrêt de bus provisoire sera autorisée	Place Lieutenant Morel	sur le trottoir situé au droit du n° 12	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			l'arrêt sur la chaussée des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit du n° 12	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
941	Entreprise Millon et Mase	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 35 T	la circulation des piétons sera interdite	Place Eugène Wernert	sur le trottoir situé au droit du n° 3	A partir du mardi 8 février 2022, 7h, jusqu'au mercredi 9 février 2022, 17h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur l'intégralité de la zone de retournement située entre les n° 3 et 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m des deux côtés de la chaussée, à l'Est de l'accès au n° 6, sauf emplacement PMR	
942	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Fossés de Trion	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur les emplacements de stationnement situés côté Ouest au droit du n° 1, emplacement PMR compris	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h à 17h
943	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sous le pont autoroutier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Rambaud	sous le pont autoroutier, au droit du pont Kitchener Marchand	Les mercredi 2 mars 2022 et jeudi 3 mars 2022, de 20h30 à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		bretelle d'accès depuis le pont Kitchener Marchand	
944	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel	Le mardi 8 mars 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m au droit de l'hôtel Sofitel, sur emplacements Taxi	
945	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé en face du n° 81	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 81, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 81 sur l'ancienne station Bluely	
946	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	sur le trottoir impair situé en face du n° 30, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 30, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m des deux côtés de la chaussée, situés au Nord du n° 30, ancienne station Bluely comprise	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
947	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue des Émeraudes	au carrefour Sud/ Est avec la rue Michel Rambaud	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue Michel Rambaud	sur 50 m de part et d'autre de la rue des Émeraudes	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
948	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Mérieux	sur 100 m au Sud de la rue du Vercors	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			la continuité des cheminements piétons et des itinéraires 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence au droit du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
949	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 5 février 2022, de 12h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 mètres au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 mètres au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
950	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera autorisée à double-sens à l'intérieur du site propre bus à contre-sens	Rue Alexander Fleming	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, sens Ouest/Est	Le samedi 5 février 2022, de 12h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
951	Entreprise Numerobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
952	Entreprise Ftpc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudia	trottoir Ouest, sur 20 m en face du n° 3	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
952	Entreprise Ftpc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Claudia	au débouché sur la place des Cordeliers	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
953	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à un chantier à une grue automotrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rosa Parks	côté pair, entre le n° 52 et l'avenue Ben Gourion	Le mardi 8 février 2022, de 7h à 18h
954	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Georges Gouy	sur 20 m de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 20 m de part et d'autre du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 6	
955	Entreprise Harri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ruplinger	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
956	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'une formation de lutte contre l'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godinot	côté pair, sur 15 m à l'Est de l'avenue Thiers	Le jeudi 10 février 2022, de 6h à 19h
957	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Aimé Boussange	entre le boulevard de la Croix-Rousse et le n° 3	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mardi 8 février 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) sur 20 m emplacement de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mardi 8 février 2022
958	Entreprise Conseils Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix Rousse	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
959	Entreprise Eiffage Énergie Infrastructures Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Lachièze-Rey	au débouché sur la place Joannes Ambre	Le jeudi 3 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
960	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Avenue Maréchal de Saxe	sens Sud/Nord entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au samedi 19 février 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, couloir de bus Ouest entre la rue place Edgar Quinet et la rue Vauban	
			la circulation générale s'effectuera dans le couloir de bus Est		sens Sud/Nord entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		dans les deux sens de circulation, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
961	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Barthélémy Buyer	trottoir Nord, au droit du n° 50	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au jeudi 10 mars 2022, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		au droit du n° 50	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 30 m face n° 50	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au jeudi 10 mars 2022, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
962	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Dauphiné	côté impair, sur 20 m au droit du n° 45	Le mercredi 9 février 2022, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
963	Entreprises Asten et Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Place de la Croix Rousse	chaussée Nord, sens Ouest/Est entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte		chaussée Est, sens Sud/Nord entre le n° 22 et la rue du Mail	
					chaussée Nord, sens Ouest/Est entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue d'Austerlitz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussée Est, sens Sud/Nord entre le n° 22 et la rue du Mail	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
côté Nord entre le n° 10-11 et 12						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
964	Entreprise Reso ² Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Boileau	entre la rue Sully et la rue Montgolfier	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au lundi 14 février 2022	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée entre le n° 52 et la rue Montgolfier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
965	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Avenue Paul Santy	trottoirs Ouest et Est, entre l'avenue Général Frère et la rue des Roses	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Général Frère et la rue des Roses	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 9h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Général Frère et la rue des Roses	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
966	Entreprise Constructel Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ney	entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite				
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue de Sèze		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée entre le n° 36 et le cours Vitton	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			entre le n° 36 et le cours Vitton	
967	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Boulevard des États Unis	trottoirs Ouest et Est, entre la rue Professeur Beauvisage et l'avenue Viviani	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvisage et l'avenue Viviani		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			entre la rue Professeur Beauvisage et l'avenue Viviani	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
968	Entreprise Novia Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
969	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Rois	côté impair, sur 4 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 3 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022
970	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Rue Professeur Morat	trottoirs Ouest et Est, entre la rue Jean Desparmet et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Jean Desparmet et la rue Professeur Joseph Nicolas	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Desparmet et la rue Professeur Joseph Nicolas	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
971	Entreprises Technisign et Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le dépôt de radar à feux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Michel Rambaud	entre le n° 3 et la rue des Émeraudes	Le mercredi 9 février 2022, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair (Est) entre le n° 3 et la rue des Émeraudes	Le mercredi 9 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
972	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du dimanche 6 février 2022 jusqu'au samedi 5 mars 2022
973	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 19	A partir du jeudi 3 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022
974	Entreprise Gindre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Tolozan	sur 5 m sur la zone de desserte située au droit du n° 19	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
975	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Président Édouard Herriot	sur 6 m, sur les emplacements réservés aux taxis situés au droit du n° 5	A partir du dimanche 6 février 2022 jusqu'au mercredi 6 avril 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
976	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	sur la zone de stationnement central, sur 5 m face n° 95	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022
977	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 20 m au droit du n° 71	Les lundi 14 février 2022 et mardi 15 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
978	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Joannès Masset	côté impair, sur 20 m au droit du n° 11	Le mercredi 23 février 2022, de 7h30 à 17h
979	Entreprise Sncf Gare et Connexions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Rue de la Vilette	sur 30 m au droit de l'avenue Georges Pompidou	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au jeudi 31 mars 2022
			la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules livraison de chantier		sur 30 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou (voie taxi)	
980	Entreprise Socialbat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 15 m au droit du n° 20	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au mardi 26 juillet 2022
981	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté pair, sur 15 m au droit du n° 36	Le mercredi 9 février 2022, de 7h à 12h
982	Entreprise Madeline Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair, sur 15 m entre le n° 12 bis et le n° 14 bis (sur desserte Hôtel)	A partir du jeudi 3 février 2022 jusqu'au mardi 1 mars 2022
983	Entreprise Technisign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'un radar de feu rouge	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	sur 15 m au droit du n° 2	Le jeudi 10 février 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
984	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée et de portage pour le compte de la Direction de la voirie de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon	Publié dans ce BMO, page 348	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
985	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de visites officielles dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne	l'arrêt et le stationnement de 4 autocars seront autorisés	Rue de la République	au droit du n° 1	A partir du jeudi 10 février 2022, 17h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	sur la partie comprise entre la rue Président Édouard Herriot et la rue de la République	A partir du lundi 7 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 12h
				Rue Pierre Corneille	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mercredi 9 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 12h
				Rue de la Vilette	côté Ouest, 100 mètres sur les emplacements réservés aux taxis au droit de la Gare de la Part-Dieu	A partir du mercredi 9 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
985	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de visites officielles dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Charles de Gaulle	sur la desserte autocars et les emplacements réservés aux Taxis situés au droit du n° 50	A partir du mercredi 9 février 2022, 6h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 12h
				Rue Pizay	sur la partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Édouard Herriot	A partir du jeudi 10 février 2022, 14h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 0h
				Rue du Président Édouard Herriot	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et la place des Terreaux	
986	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors samedi et dimanche	Rue des Tuileries	côté pair, sur 15 m entre le n° 10 et le n° 12	A partir du mercredi 16 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 7h à 18h
987	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		A partir du lundi 28 février 2022, 18h30, jusqu'au mardi 1 mars 2022, 1h
988	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une file d'attente	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Mermoz	sur la voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 28 février 2022, 18h30, jusqu'au mardi 1 mars 2022, 1h
989	Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance solennelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Abbé Boisard et le n° 120	Le jeudi 3 mars 2022, de 8h à 16h30
				Rue Philomène Magnin	côté Est, sur les 20 premiers mètres situés au Nord de la rue Abbé Boissard	
990	Entreprise la Pharmacie des Voutes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée sur le trottoir, du lundi au samedi	Cours Charlemagne	au droit du n° 5	A partir du mercredi 2 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 9h à 19h
991	Entreprise la Pharmacie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests de dépistage Covid 19	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 5 mètres, au droit du n° 58	A partir du mercredi 2 février 2022, 8h30, jusqu'au lundi 28 février 2022, 19h30
			l'installation d'un barnum sera autorisée, chaque dimanche			A partir du mercredi 2 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 9h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
991	Entreprise la Pharmacie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests de dépistage Covid 19	l'installation d'un barnum sera autorisée, du lundi au samedi	Rue Molière	sur 5 mètres, au droit du n° 58	A partir du mercredi 2 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 8h30 à 20h
992	Entreprise Stmd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic pendant les phases de survol des charges	Cours de la Liberté	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 71	Le mercredi 9 février 2022, de 7h30 à 10h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 71	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 71	
993	Entreprise Chanavat Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté impair, sur 20 m au droit du n° 129	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022, de 8h à 17h
994	Entreprise Si2P Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le jeudi 3 mars 2022, de 12h à 19h
995	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dubois	entre la rue de Brest et la rue Mercière	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mercière	entre la rue Grenette et la place d'Albon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 3 et la rue Grenette	
996	Entreprise Acoor Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sala	côté pair, sur 5 m au droit du n° 34	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
997	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Smith	sur 20 m au droit du n° 119	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au jeudi 10 février 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 119	
998	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Charlemagne	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 100	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
999	Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est du parking situé au droit du stade Pierre Bavozy en fond de parking	A partir du samedi 5 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1000	Entreprise Mgb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Trois Pierres	entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
				Rue Grillet	entre la rue des Trois Pierres et la rue Elie Rochette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Pierres	entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	
				Rue Grillet	entre la rue des Trois Pierres et la rue Elie Rochette	
1001	Entreprise Pic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur menuiserie extérieure à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Domer	trottoir Sud, sur 40 m au droit du n° 60	Le lundi 7 février 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé sur trottoir		côté pair, sur 40 m au droit du n° 60	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1002	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Baraille		A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 8 avril 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et la rue des Alouettes	
1003	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Passage du Vercors		A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
1004	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue du Vercors	entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre le passage du Vercors et la rue Marcel Mérieux	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mercredi 9 février 2022, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	
1005	Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Porcher	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le n° 10	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 7h à 17h
				Rue Pierre Termier	côté pair, entre le n° 66 et la rue Charles Porcher	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1006	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Valensaut	côté pair, sur 20 m au droit du n° 42	Les jeudi 10 février 2022 et vendredi 11 février 2022, de 7h à 17h
1007	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Tony Garnier	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue du Vercors et le n° 19	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
1008	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement en eau de la base de vie à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Garibaldi	sur 30 m, au droit du n° 165	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mardi 15 février 2022, de 8h à 17h
1009	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages mécaniques	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Jean de Dieu	sur 20 m de part et d'autre de la rue Grolier	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mardi 15 février 2022, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Jean Grolier	sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint Jean de Dieu	
				Rue Saint Jean de Dieu	sur 20 m de part et d'autre de la rue Grolier	
			Rue Jean Grolier	sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint Jean de Dieu		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Jean de Dieu	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Grolier	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mardi 15 février 2022
				Rue Jean Grolier	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint Jean de Dieu	
1010	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Émile Zola	entre la place Bellecour et la rue des Archers	A partir du mercredi 16 février 2022 jusqu'au samedi 26 février 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 15	A partir du mercredi 16 février 2022 jusqu'au samedi 26 février 2022
1011	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Le Royer	côté pair, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	Le jeudi 10 février 2022, de 8h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	
1012	Ville de Lyon / DGSPS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20m en face du n° 11 sur zone Police	Le mercredi 9 février 2022, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1013	Entreprise Nespola	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Place Raspail	trottoir Est, au droit du n° 6	Le mardi 8 février 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 6	
1014	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1015	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du PUP Gerland	la circulation des piétons sera gérée sur le trottoir Est ou le trottoir Ouest en fonction de l'avancée du chantier	Rue de Gerland	sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
				Rue Ravier	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	
				Rue Ravier	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue de Gerland	sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier	
					sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland	
	Rue Ravier	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland				
	Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Ravier				
1016	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue des Hérèdeaux	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit du n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	
1017	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 30 m au Sud de la rue de Bonnel	A partir du mardi 15 février 2022, 21h, jusqu'au mercredi 16 février 2022, 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au Sud de la rue de Bonnel	
1018	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Domer	entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Colombier	entre la rue Domer et la rue Jaboulay	
				Rue Domer	entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1018	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Colombier	entre la rue Domer et la rue Jaboulay	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette	
				Rue du Colombier	des deux côtés, entre la rue Domer et la rue Jaboulay	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Chevreul	au débouché sur la rue Domer	
1019	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Tchécoslovaques	trottoir Ouest, des deux côtés de la promenade, sur 20 m de part et d'autre du n° 76	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
1020	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue du Repos	trottoir Ouest, au droit du n° 48	Le lundi 21 février 2022, de 7h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Camille Roy et la rue Lamothe	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 25 m face n° 48	Le lundi 21 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1021	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gasparin	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 7	Le vendredi 11 février 2022, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 7	
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir bus		côté impair, sur 30 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1022	Entreprise Beaudin Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 19	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
1023	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue en fonction des besoins du chantier	Rue Pierre Delore	sens Ouest/Est, sur 15 m de part et d'autre du n° 72	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m de part et d'autre du n° 72	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 72	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1024	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grolée	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 10/12	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 10/12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 10/12	
1025	Entreprises Asten et Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchée	la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Jacquard	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, partie comprise entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 9h à 17h
				Rue Perrod	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, partie comprise entre la place des Tapis et l'avenue Cabias	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jacquard	des deux côtés de la chaussée partie comprise entre la place des Tapis et l'avenue Cabias des deux côtés de la chaussée partie comprise entre la rue Denfert Rochereau et la rue Villeneuve	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
1026	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Abondance	entre le n° 33 et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au samedi 19 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m entre le n° 33 et la rue Garibaldi	
1027	Entreprise Delezinier Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n° 45, lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du lundi 7 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 45	
1028	Entreprise Joly Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'antenne Télécom à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Avenue Leclerc	trottoir Est, au droit du n° 3	Le mercredi 2 mars 2022, de 9h à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 20 m au droit du n° 3	Le mercredi 2 mars 2022, de 8h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1029	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Madeleine	entre la rue du Repos et le n° 15	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue du Repos	
1030	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Audibert et Lavirotte	sur 30 m de part et d'autre du n° 101	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 101	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1031	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Juiverie	au droit du n° 13, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, la circulation des piétons sera gérée par des hommes-traffic	Le lundi 7 février 2022, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	Rue de la Loge	lors de la phase de fermeture à la circulation des véhicules de la rue Juiverie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juiverie	de part et d'autre du n° 13, sauf riverains lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
					des deux côtés de la chaussée	
1032	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
1033	Entreprise Eiffage Énergie Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Provence	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au jeudi 10 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au jeudi 10 février 2022, de 7h à 17h
1034	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Pierre Delore	entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		sur 15 m de part et d'autre du n° 31	A partir du mardi 15 février 2022, 8h, jusqu'au vendredi 25 février 2022, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier		trottoir Nord, entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 31	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	
			le carrefour suivant sera mis au clignotant		sur le carrefour avec la rue Audibert Lavirotte	A partir du mardi 15 février 2022, 8h, jusqu'au vendredi 25 février 2022, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1034	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Delore	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1035	Entreprise Eiffage Énergie Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Quai André Lassagne	sur le trottoir situé au droit des points lumineux d'éclairage urbain, entre la rue de Provence et la place Tolozan, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé par le demandeur	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au jeudi 10 février 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain, situés entre la rue de Provence et la place Tolozan, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au droit de la place Tolozan, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les bus auront l'obligation de quitter la voie réservée	
					sur 15 m au droit des points lumineux d'éclairage urbain, situés entre la rue de Provence et la place Tolozan	
1036	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 118	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mardi 8 mars 2022
1037	Entreprise Semi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bon Pasteur	sur le trottoir situé au droit du n° 2, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le mardi 8 février 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 2, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 2, zone de livraison comprise	
1038	Entreprise Stmd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Benoit	au droit du n° 1, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le mardi 8 février 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 1	
1039	Société Cinefab Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Quai Saint Vincent	au droit du n° 31	Le mercredi 9 février 2022, de 19h à 22h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue des Dahlias		Le mardi 8 février 2022, de 9h30 à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Marie		
				Rue Ornano	sur 20 mètres, au droit du n° 6	Le mercredi 9 février 2022, de 10h à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1039	Société Cinefab Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	sur 10 mètres, au droit du n° 5	Le mercredi 9 février 2022, de 10h à 22h
				Quai Saint Vincent	sur 10 mètres au droit du n° 31	Le mercredi 9 février 2022, de 18h à 22h
			l'installation de projecteurs sur pieds sera autorisée, sur le trottoir	Rue Ornano	sur 20 mètres, au droit du n° 6	Le jeudi 10 février 2022, de 7h à 22h
					sur 10 mètres, au droit du n° 5	
				au droit du n° 5	Le mercredi 9 février 2022, de 12h à 21h30	
l'installation d'une caméra sur pied sera autorisée, sur le trottoir	Quai Saint Vincent	au droit du n° 31	Le mercredi 9 février 2022, de 19h à 22h			
1040	Direction départementale de sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de visites officielles dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunois	des deux côtés sur la partie comprise entre la rue Pierre Corneille et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 7 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 11 février 2022, 12h
1041	Métropole de Lyon, Direction développement social et médico-social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	sur 10 mètres au droit du n° 34	Le lundi 21 février 2022, de 7h à 12h
				Rue de la Madeleine	côté Est, sur 15 mètres, en face du n° 12	
1042	Tribunal judiciaire de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du conseil de juridiction du Tribunal judiciaire de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté Est, entre la rue Servient et la rue de Bonnel à l'exception des emplacements réservés Police	Le vendredi 11 mars 2022, de 8h30 à 12h
1043	Club d'astronomie et Centre d'animation Lyon Ampère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 14ème édition de la Nuit de l'Équinoxe	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Antiquaille	sur 20 mètres, devant les grilles du Théâtre Gallo Romain, de part et d'autre du n° 6	A partir du samedi 12 mars 2022, 8h, jusqu'au dimanche 13 mars 2022, 8h
1044	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Sud, sur 25 mètres au droit du bâtiment de la Maison de la Danse	A partir du lundi 28 mars 2022, 7h, jusqu'au jeudi 7 avril 2022, 8h
1045	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Monseigneur Lavarenne	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 4	A partir du vendredi 4 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1046	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Petite rue des Feuillants	sur le trottoir situé en face du n° 2, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1046	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Petite rue des Feuillants		A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 2	
1047	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai André Lassagne	sur le trottoir situé au droit des n° 4 à 8, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	Le jeudi 3 février 2022, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 4 à 8, les véhicules circulant dans la bande cyclable auront l'obligation de la quitter, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 4 à 8, zone de desserte comprise	
1048	Association pour la gestion du centre social de Gerland	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'actions de soutien à la parentalité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cloud	côté Est, sur les 15 premiers mètres situés au Nord de la rue Jacques Monod	Le samedi 19 mars 2022, de 9h à 13h
						Les vendredi 15 avril 2022 et vendredi 20 mai 2022, de 9h à 12h
						Le vendredi 17 juin 2022, de 9h à 12h
1049	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Charles Beraudier	au droit de l'accès Métro	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au samedi 12 février 2022, de 20h à 4h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mercredi 9 février 2022, de 20h à 4h
1050	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 165	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence		côté impair, sur 10 m au droit du n° 101	
					trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 165 et n° 101	
1051	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Fiol	côté pair, entre la rue Feuillat et le n° 11	Le mercredi 9 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1051	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Fiol		Le mercredi 9 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1052	Entreprise Lyon Illumine Toit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général de Miribel	côté impair, sur 9 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au mardi 8 mars 2022
1053	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Boulevard Jean XXIII	trotoirs Ouest et Est	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation sur les bandes cyclables sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1054	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Bugeaud	bande cyclable Sud, sens Ouest/Est, entre la rue de Créqui et la rue Boileau	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés		entre la rue Boileau et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 37	
					des deux côtés de la chaussée sur 15 m de part et d'autre du n° 51	
1055	Entreprise Asj Peintures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mardi 8 février 2022, de 7h à 19h
1056	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	entre le n° 100 et n° 121	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, entre le n° 100 et n° 121

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1057	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis dans une copropriété privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté pair, sur 30 m au droit du n° 14	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 7h30 à 16h30
1058	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur canalisations	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de Gerland	trottoir Ouest, entre le n° 109 et le n° 118	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 109 et le n° 118	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 109 et le n° 118	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1059	Entreprise Roselend Invest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Croix Rousse	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h à 19h
1060	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	au droit de l'immeuble situé au n° 123	Le mardi 8 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jacques Moyron et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Masséna et la rue Jacques Moyron	Le mardi 8 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Masséna et le n° 138	
1061	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Montée Georges Kubler	trottoir impair (Nord), entre le n° 11 et la rue de la Tour du Pin	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au mercredi 9 février 2022, de 9h à 17h
				Rue de la Tour du Pin	trottoir impair (Ouest), entre la rue Artaud et la montée Georges Kubler	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée Georges Kubler	entre la rue de Belfort et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Tour du Pin	entre la rue de Belfort et la rue de la Tour du Pin	
				Rue de la Tour du Pin	entre la rue Artaud et la rue Richan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Tour du Pin	sens Nord/Sud, des deux côtés de la chaussée entre la rue Artaud et la montée Georges Kubler	
	Montée Georges Kubler	des deux côtés de la chaussée entre le n° 8 et la rue de la Tour du Pin				
1062	Entreprise Linoa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le mardi 8 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Sèze	sur 10 m entre le n° 16 et la rue Vendôme	Le mardi 8 février 2022, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement du personnel sera interdite		partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et l'emprise de chantier	
					partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1062	Entreprise Linoa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le mardi 8 février 2022, de 8h à 18h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue de Sèze	sur 10 m entre le n° 16 et la rue Vendôme au débouché sur l'avenue Maréchal de Saxe	
1063	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage (terre végétale)	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Henon	trottoir impair Sud, entre le n° 7 et la grande rue de la Croix-Rousse	Le mercredi 9 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Cuire	
1064	Entreprise Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage pour le compte du Lycée Louis Labé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crepet	côté pair, sur 25 m entre le n° 2 et la rue Félix Brun	Les mardi 8 février 2022 et mercredi 9 février 2022, de 7h30 à 17h
1065	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Montée Georges Kubler	trottoir impair (Nord) entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 9	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue de Belfort et la rue de la Tour du Pin	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Belfort et la rue de la Tour du Pin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Belfort et le n° 11	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue de Belfort	Les mercredi 9 février 2022 et jeudi 10 février 2022, de 8h à 18h
1066	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une livraison de béton	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Quai Joseph Gillet	au carrefour avec la rue d'Ypres (alternat en 3 phases)	Le mercredi 9 février 2022, de 9h à 16h
1067	Entreprise Duclaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé au droit du n° 35, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	Le mercredi 9 février 2022, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 35, la priorité de circulation sera accordée au sens montant	
			l'accès, la circulation des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 35	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1068	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé au droit des n° 34 à 36, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	Le mercredi 9 février 2022, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 34 à 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 34 à 36	Le mercredi 9 février 2022, de 7h à 17h
1069	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Barthélémy	sur 20 m au Sud de l'accès au n° 40, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au samedi 12 février 2022
			l'accès des véhicules de plus de 3,5 tonnes du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au "Sud" de l'accès au n° 40	
1070	Entreprise Antoine Vallas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 173	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h à 19h
1071	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 82	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 17h
1072	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin de levage à l'intérieur d'une enceinte de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lortet	trottoir Nord entre le n° 21 et la rue des Verriers	Le lundi 7 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		entre le n° 23 et la rue des Verriers	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le lundi 7 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la chaussée entre la rue des Verriers et le n° 23					
1073	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable à contre-sens	Grande rue de la Guillotière	sens Est/Ouest entre la rue Garibaldi et la rue Tourville	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Tourville et la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre la rue de Tourville et la rue Garibaldi	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1074	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gigodot	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
1075	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 75	Le lundi 14 février 2022, de 8h à 17h
1076	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Stalingrad	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 170	Le lundi 14 février 2022, de 8h à 17h
1077	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Henri Gorjus	entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
1078	Entreprise Loxam-Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai André Lassagne	sur le trottoir situé au droit des n° 4 à 8, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	Le lundi 7 février 2022, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 4 à 8, les véhicules circulant dans la bande cyclable auront l'obligation de la quitter, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 4 à 8, zone de desserte comprise	
1079	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en sécurité d'une façade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	au droit du n° 6	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h à 17h
1080	Entreprise Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en raison de la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	en face des n° 26 et 28	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022
1081	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Terme	sur la zone de livraison située au droit du n° 44	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 8 avril 2022, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1082	Entreprise Hafsi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	sur 12 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au mercredi 9 mars 2022
1083	Entreprise Mtp Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Chemin de Montpellier	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 23	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au dimanche 20 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 23	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1084	Entreprise Cds Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Avenue Maréchal Foch	trottoir impair (Est) au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le jeudi 10 février 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1085	Entreprise Cap Natura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 85/87	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au mercredi 9 février 2022, de 7h à 19h
1086	Entreprise Solair et Associes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 55	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
1087	Entreprise Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 78	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 17h
				Rue d'Ivry	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 17h
1088	Entreprise Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au samedi 26 février 2022
1089	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au mercredi 9 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1090	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Auvergne	entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Bourgelat	Les mercredi 9 février 2022 et mardi 15 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ampère	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022, de 7h30 à 16h30
1091	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Service hydrants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 20 m entre le n° 7 et n° 9	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h à 17h
				Quai Saint Antoine	sur 20 m, au droit du n° 29/30	
				Rue du Plat	côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
1092	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Forces	entre la rue du Président Édouard Herriot et la rue de la Gerbe	Le vendredi 11 février 2022, de 9h à 12h
				Rue de la Gerbe	entre la rue Grenette et la rue de la Poulaille	
				Rue de la Poulaille	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Édouard Herriot	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Gerbe	entre la rue Grenette et la rue de la Poulaille	
				Rue de la Poulaille	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Édouard Herriot	
				Rue des Forces	entre la rue du Président Édouard Herriot et la rue de la Gerbe	
1093	Entreprises Eiffage / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Arménie	sens Ouest/Est, entre la rue Duguesclin et la rue André Philip	A partir du vendredi 11 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite			
1094	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bara	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	Le vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 17h
1095	Entreprise Tap Travaux D Assistance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 10 m au droit du n° 230	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
1096	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
1097	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 6 m au droit du n° 246	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1098	Entreprise Maneo Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Feuillat	entre le n° 42 et n° 77	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 22h à 6h
1099	Entreprise Hydrogéotechnique Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gelas Chemin du Vinatier Rue Gelas	entre le Chemin du Vinatier et le boulevard Pinel côté pair sur le parking situé au droit du n° 12 (en face de l'impasse Chapuis) entre le Chemin du Vinatier et le boulevard Pinel	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
1100	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte du PUP Patay	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Lavirotte	trottoir Sud, entre l'impasse Patay et le n° 99 entre le n° 101 et l'impasse Patay des deux côtés de la chaussée, entre le n° 101 et l'impasse Patay	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1101	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue de la Charité côté pair, sur 30 m en face du n° 29 au débouché sur la rue Auguste Comte	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 16h A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022 A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 16h
1102	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage de matériaux au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage des Alouettes	trottoir Nord, sur 15 m de part et d'autre du n° 15 entre la rue Docteur Victor Despeignes et le boulevard Jean XXIII des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 15	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 16h Le vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 17h
1103	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Carry	côté pair, entre le n° 2 et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 16 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1104	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Mangini	côté Ouest, entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	Le vendredi 11 février 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	Le vendredi 11 février 2022, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue des Muriers et la rue Henri Lafoy	Le vendredi 11 février 2022
1105	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benjamin Delessert	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au dimanche 13 mars 2022
1106	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Charles Béraudier	au droit de l'accès Métro	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 20h à 4h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
1107	Entreprise Mtp-E	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	sens Nord/Sud, entre le n° 59 et le n° 53	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 53 et le n° 59	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 8h à 17h
1108	Entreprise Gauthey Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 50	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 7h30 à 16h
1109	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Bannière	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 25 mars 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1110	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ravier	entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Massimi	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Paul Massimi	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravier				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1111	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Danton	entre le n° 28 et le n° 34	A partir du lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 25 mars 2022
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abondance	entre le n° 48 et le boulevard Marius Vivier Merle	
				Rue Danton	entre la rue du Lac et la rue de la Bannière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	des deux côtés, entre le n° 48 et le boulevard Marius Vivier Merle	
				Rue Danton	des deux côtés, entre le n° 28 et le n° 34	
1112	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la démolition d'un massif LAC	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean-Pierre Lévy	sur 20 m, au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au samedi 5 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 30 m à l'Est de la rue Jean Pierre Lévy	
				Rue Jean-Pierre Lévy	côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Félix Faure	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Pierre Levy				
1113	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Alouettes	entre la rue des Lilas et la rue Antoine Lumière	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Neuve de Monplaisir	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue des Alouettes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Alouettes	entre la rue Maryse Bastié et la rue des Lilas	
			l'itinéraire 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence dans les deux sens		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 10	
entre la rue des Lilas et la rue Antoine Lumière						
1114	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Montée Georges Kubler	trottoir impair (Nord), entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	Le vendredi 11 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m, entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	
1115	Entreprise Nespola	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 16 février 2022, de 7h à 19h
1116	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier	Rue Doyen Georges Chapas	trottoirs Ouest et Est, entre le n° 322 et le n° 329	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 322 et le n° 329	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 322 et le n° 329	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1117	Entreprises Eiffage - Infrastructures / Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 20 m, au droit du n° 21	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au jeudi 31 mars 2022
1118	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
1119	Métropole de Lyon / Service voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, au droit du n° 151	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au jeudi 17 février 2022
				Rue Julien	sur 20 m, en face du n° 28	
				Rue Danielle Faynel Duclos	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Philomène Magnin	
				Rue Camille	sur 20 m, au droit du n° 15	
1120	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le lundi 14 février 2022, de 8h à 17h
1121	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du site propre bus	Cours Gambetta	sens Ouest/Est, chaussée Sud, au droit de la place Gabriel Péri	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le cours de la Liberté et la grande rue de la Guillotière (au droit de la place Gabriel Péri)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés, entre le cours de la Liberté et la grande rue de la Guillotière (au droit de la place Gabriel Péri)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1122	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Rancy	entre la rue Danton et la rue d'Essling	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au lundi 14 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés, entre la rue Danton et la rue d'Essling	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1123	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau (fuite)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de l'Annonciade	au droit de l'immeuble situé au n° 13/15	Le vendredi 11 février 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, emplacements de desserte, en face de l'immeuble situé au n° 20	
1124	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Juiverie	au droit du n° 13, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, la circulation des piétons sera gérée par des hommes-traffic	Le lundi 14 février 2022, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation		de part et d'autre du n° 13, sauf riverains lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1124	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation	Rue de la Loge	lors de la phase de fermeture à la circulation des véhicules de la rue Juiverie	Le lundi 14 février 2022, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juiverie	des deux côtés de la chaussée	
1125	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lavoisier	sur 20 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
				Rue Danton	sur 20 m, au droit du n° 5	
				Rue des Rancy	sur 20 m, au droit du n° 67	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	sur 20 m, au droit du n° 5	
				Rue Lavoisier	sur 20 m, au droit du n° 6	
Rue des Rancy	sur 20 m, au droit du n° 67					
1126	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Crepet	trottoir Sud, entre le n° 18 et le n° 26	A partir du lundi 14 février 2022, 9h, jusqu'au vendredi 18 février 2022, 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 18 et le n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le n° 18 et le n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et le n° 26	
1127	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie du groupe scolaire Hepburn à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Tissot	trottoir Ouest, entre le n° 4 et le n° 8	Les mercredi 16 février 2022 et jeudi 17 février 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et le n° 8	
1128	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des cycles s'effectuera sur chaussée, sur des bandes cyclables temporaires	Quai Pierre Scize	dans les deux sens de circulation, entre le quai de Bondy et le n° 108	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
			la circulation des cycles sera interdite sur les pistes cyclables réservées	Quai de Bondy	dans les deux sens de circulation, entre le pont la Feuillée et le quai Pierre Scize	
				Quai Pierre Scize	dans les deux sens de circulation, entre le quai de Bondy et le n° 108	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai de Bondy	sur le trottoir Est, entre le pont la Feuillée et le quai Pierre Scize	
				Quai Pierre Scize	sur le trottoir Est, entre le quai de Bondy et le n° 108	
1129	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Allée Pierre de Coubertin	trottoir Est, entre le n° 5 et le n° 11	Le vendredi 18 février 2022, de 7h à 17h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre le n° 5 et le n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre le n° 5 et le n° 11	Le vendredi 18 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1130	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite		entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51 bis	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte		entre la rue Jacques Louis Hénon et la rue Clos Savaron	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51 bis	
1131	Entreprise Everest Echaufaudages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue André Philip	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 334	Le lundi 21 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 334	
1132	Entreprise Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mortier	côté pair, entre le n° 2 et n° 10	Les mercredi 16 février 2022 et jeudi 17 février 2022, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1133	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le lundi 14 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Molière et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et la rue Pierre Corneille	Le lundi 14 février 2022
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Molière	Le lundi 14 février 2022, de 8h à 18h
1134	Entreprise Coue Nicolas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue du Pensionnat	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	Le lundi 7 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1135	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Édouard Herriot	sur 20 m, en face du n° 53	Les jeudi 17 février 2022 et vendredi 18 février 2022
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1136	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Aimé Boussange	entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1136	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Boussange	côté impair (Nord), entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
1137	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Émile Zola	entre la place Bellecour et la rue des Archers	Les vendredi 18 février 2022 et jeudi 24 février 2022, de 9h à 16h
1138	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Thévenet	entre la rue Joséphin Souлары et la rue d'Ivry	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Joséphin Souлары et la rue d'Ivry	
1139	Entreprise Mg Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté pair, entre le n° 174 et l'avenue Pierre Millon	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au mardi 7 février 2023
				Avenue Pierre Millon	côté impair, entre le n° 13 et l'avenue Général Frère	
1140	Entreprise Reso Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de chauffage urbain suite à une réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Yves Farge	sens Nord/Sud, entre l'accès à la rue du Rhône et le n° 118	A partir du mardi 8 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 102 et le n° 118	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		à hauteur du n° 102 en direction du tourne à gauche donnant accès à la rue du Rhône	
1141	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte du chantier de l'université	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté pair, sur 15 m au droit du n° 84	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h30 à 16h30
					côté pair, sur 15 m face n° 65 et face n° 67	
1142	Entreprise Hydrogéotechnique Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	sur le parking situé au Sud de la rue Bellevue sur 20 m	A partir du vendredi 18 février 2022 jusqu'au lundi 21 février 2022
1143	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Henri Gorjus	entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Clos Savaron et l'emprise de chantier	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules, des cycles et engins de déplacement personnel sera interdite		entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacques Louis Hénon et le n° 51	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1144	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Sud, sur 30 m de part et d'autre de l'impasse des Chalets	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de l'impasse des Chalets	A partir du jeudi 10 février 2022 jusqu'au vendredi 11 février 2022, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Impasse des Chalets		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de l'avenue Berthelot
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1145	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Pierre Delore	entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	
			la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier		trottoir Nord, entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 31	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Audibert Lavirotte et le n° 35	
1146	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la bande cyclable à contresens devra être maintenue en permanence	Rue Émile Zola	entre la place Bellecour et la rue des Archers	Les vendredi 18 février 2022 et jeudi 24 février 2022, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
1147	Entreprise Hydrogéotechnique Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
1148	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés	Rue Duguesclin	entre la rue Crillon et la rue Sully	A partir du vendredi 18 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Crillon et la rue Sully	
1149	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au jeudi 14 avril 2022
1150	Entreprise Mg Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté impair, sur 180 m entre le n° 89 et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 1 février 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1151	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Aimé Boussange	entre le n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
1152	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Épargne	sens Nord/Sud, entre la rue du Repos et le boulevard des Tchecoslovaques	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
1153	Entreprise Gantelet-Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Terme	sur la zone de livraison située au droit du n° 13	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au vendredi 8 avril 2022, de 7h à 17h
1154	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre la voie réservée au bus d'accès vers la rue Lucien Sportisse et la montée des Carmélites	Le jeudi 17 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation générale sera autorisée			
1155	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Villon	trottoir Est, au droit du n° 35	Le jeudi 17 février 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 35	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1156	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pailleron	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jacques Louis Henon	entre la rue de Cuire et la Grande rue de la Croix-Rousse	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 20 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 2-4	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Pailleron	au débouché sur la grande rue de la Croix-Rousse	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1157	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Casimir Perier	sens Est/Ouest, entre la rue Quivogne et la rue Smith	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1158	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue Auguste Comte et la rue Boissac	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, en face du n° 27	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1159	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Jordan	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 1-3	Le mercredi 16 février 2022, de 7h à 19h
1160	Entreprise Nicol Fideurope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	sur 15 m, au droit du n° 7	Le mardi 22 février 2022
1161	Entreprise Philippe Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Ornano	au droit de l'immeuble situé au n° 6/8	Le jeudi 10 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Chartreux et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		entre la rue des Chartreux et la rue de la Tourette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 6/8	
1162	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'un échafaudage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit du n° 2	Le vendredi 11 février 2022, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du n° 22	
				Avenue du Point du Jour	au droit du n° 2, le demandeur devra maintenir un passage de véhicules lourds suffisant	
				Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du n° 22	
		l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit du n° 2		
1163	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès aux chambres d'équipements hydrauliques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	côté pair, sur 10 m au droit des n° 16 à 18	Le vendredi 11 février 2022, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1164	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Aimé Boussange	entre le boulevard de la Croix-Rousse et le n° 3	Le lundi 14 février 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) sur 20 m emplacement de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le lundi 14 février 2022
1165	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Blanc	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au samedi 30 avril 2022
				Rue Masséna	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Vauban et la rue Robert	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Juliette Récamier	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Louis Blanc	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Vauban et la rue Robert	
				Rue Masséna	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Vauban et la rue Robert	
				Rue Juliette Récamier	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue Juliette Récamier	entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
				Rue Louis Blanc		
				Rue Masséna	entre la rue Vauban et la rue Robert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, sur 50 mètres de part et d'autre de la rue Louis Blanc	
				Rue Juliette Récamier	des deux côtés de la chaussée, sur 50 mètres de part et d'autre de la rue Masséna	
				Rue Louis Blanc	des deux côtés de la chaussée, sur 80 mètres de part et d'autre de la rue Masséna	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Louis Blanc	sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Tête d'Or				
	Rue Juliette Récamier	sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Tête d'Or				
	Rue Masséna	sens Sud/Nord, au débouché sur la rue Vauban				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1166	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Masséna	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Vauban et la rue Robert	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Louis Blanc	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
				Rue Juliette Récamier	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Vauban et la rue Robert	
				Rue Louis Blanc	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
				Rue Juliette Récamier	entre la rue Tête d'Or et la rue Ney	
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte	Rue Louis Blanc	entre la rue Vauban et la rue Robert	
				Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, sur 50 mètres de part et d'autre de la rue Louis Blanc	
					Rue Louis Blanc	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	des deux côtés de la chaussée, sur 50 mètres de part et d'autre de la rue Masséna	
				Rue Louis Blanc	sens Est/Ouest, au débouché sur la rue Tête d'Or	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Juliette Récamier	sens Sud/Nord, au débouché sur la rue Vauban	
				Rue Masséna		
1167	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Eugène Pons	partie comprise entre la rue Guittou et la rue Professeur Maurice Vallas	A partir du mardi 15 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 8h à 17h
1168	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Jordan	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 1-3	Le mercredi 16 février 2022, de 7h à 19h
1169	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	sur 7 m au droit du n° 1	A partir du vendredi 11 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
1170	Association Anciela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation	des animations seront autorisées	Place Louis Pradel	partie basse	Le samedi 19 février 2022, de 12h à 17h
			l'installation d'un kiosque "Envie d'Agir" sera autorisée			Le samedi 19 février 2022, de 10h à 18h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1171	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la rue Victor Hugo et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			entre la rue Victor Hugo et la rue d'Auvergne
1172	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neuve	au droit du n° 16	Le jeudi 10 février 2022, de 7h à 13h
1173	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugene Deruelle	côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	Les lundi 28 février 2022 et mardi 1 mars 2022, de 8h à 17h
1174	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	sur 10 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
1175	Association la Coulure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'élaboration d'une fresque murale	des animations seront autorisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Rue Docteur Horand	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Gorge de Loup et la rue Saint Pierre de Vaise	A partir du dimanche 6 mars 2022 jusqu'au vendredi 25 mars 2022, de 8h à 18h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 3 mars 2022 jusqu'au vendredi 25 mars 2022
1176	Association Guill'Amap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de découverte des produits de l'association	l'installation de 2 tables sera autorisée	Rue Jaboulay	au droit du n° 91 le long du square René Bayet	Le mercredi 2 mars 2022, de 18h à 21h
1177	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication du Festival sport littérature et cinéma 2022	la pose de 5 totems signalétiques sera autorisée	Place des Jacobins	au droit du Palais de la Bourse	A partir du mercredi 16 février 2022, 8h, jusqu'au lundi 14 mars 2022, 18h
				Place le Viste		
				Place des Cordeliers		
				Cours Charlemagne		
Quai Victor Augagneur	côté Ouest sur la promenade au Nord du Pont de la Guillotière					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1178	Ville de Lyon / Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée internationale du droit des femmes	des installations seront autorisées	Place de la République	Sud	A partir du vendredi 4 mars 2022, 6h, jusqu'au mercredi 9 mars 2022, 12h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du vendredi 4 mars 2022, 5h, jusqu'au mercredi 9 mars 2022, 14h
1179	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la bande cyclable à contresens devra être maintenue en permanence	Rue Professeur René Guillet	entre la rue Danielle Faynel Duclos et l'avenue Félix Faure	Le mercredi 2 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 5	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Danielle Faynel Duclos et l'avenue Félix Faure	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 5B et la rue Danielle Faynel Duclos	Le mercredi 2 mars 2022, de 7h à 18h
1180	Ville de Lyon / Direction de l'économie du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Vogue de Monplaisir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Est, sur 50 mètres au Nord de la rue du Premier Film	A partir du lundi 4 avril 2022, 8h, jusqu'au vendredi 8 avril 2022, 18h
						A partir du lundi 28 février 2022, 8h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 12h
1181	Société Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lyve	l'installation de l'agence mobile TCL et de stands d'information sera autorisée sur le trottoir	Cours Suchet	côté pair, sur la partie comprise entre le quai Rambaud et la rue Claudius Collonge	Le jeudi 24 mars 2022, de 12h à 21h
1182	Association Festival Européen Latin Grec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Salon du Livre Antiquité	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Les vendredi 25 mars 2022 et samedi 26 mars 2022, de 9h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 24 mars 2022, 7h, jusqu'au lundi 28 mars 2022, 18h
1183	Association Festival Européen Latin Grec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une lecture publique	des installations seront autorisées	Place des Terreaux		A partir du jeudi 24 mars 2022, 7h, jusqu'au lundi 28 mars 2022, 18h
			une lecture publique sera autorisée			Le vendredi 25 mars 2022, de 9h30 à 12h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1184	Musée Gadagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'actions de communication hors les murs	l'installation du vélomusée sera autorisée	Cours Charlemagne	côté Ouest, sur la partie comprise entre le quai Antoine Riboud et le quai François Barthélémy Arles-Dufour	Le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h
				Place Abbé Pierre		Le mercredi 15 juin 2022, de 14h à 17h
				Place Édouard Commette		Le mercredi 23 mars 2022, de 14h à 17h
				Place Bellecour		Le mercredi 6 avril 2022, de 14h à 17h
				Place des Terreaux		Le mercredi 30 mars 2022, de 14h à 17h
1185	Entreprise Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m à l'Est de la rue Meynis	A partir du mercredi 9 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux Autobus		côté impair, sur 30 m à l'Est de la rue Meynis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1186	Association Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Véloparade en S'Elles	un défilé cycliste, dans le strict respect du code de la route, sera autorisé	Rue Cuvier		Le dimanche 13 mars 2022, de 14h30 à 16h30
				Pont Morand		
				Place Maréchal Lyautey		
				Rue de Créqui		
				Rue Vauban		
				Rue Antoine de Saint-Exupéry		
				Place des Archives		
				Rue Denuzière		
				Rue d'Auvergne		
				Cours Franklin Roosevelt		
				Allée Paul Scherrer		
				Place Tobie Robatel		
				Rue de la Charité		
				Rue Joseph Serlin		
				Rue de la Martinière		
Rue Constantine						
Quai Saint Vincent						
Cours Bayard						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1186	Association Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Véloparade en S'Elles	un défilé cycliste, dans le strict respect du code de la route, sera autorisé	Quai André Lassagne		
				Cours Charlemagne		
				Place Louis Pradel		
				Place des Terreaux		
				Place de la Comédie		
				Esplanade Denise Vernay-Jacob		
				Place Renée Dufour		
				Allée Marie-Louise Rochebillard		
				Quai de la Pêcherie		
				Quai Saint Antoine		
				Rue Sainte Hélène		
				Rue Henri IV		
				Rue Grenette		
				Rue Gasparin		
				Rue de Brest		
				Rue Lanterne		
				Quai Tilsitt		
				Avenue Maréchal de Saxe		
				Quai Rambaud		
			Place des Jacobins			
Place Carnot						
Place Bellecour						
Place Ampère						
Cours Suchet						
Rue Colonel Chambonnet						
			un rassemblement de cyclistes sera autorisé	Place Renée Dufour		Le dimanche 13 mars 2022, de 14h30 à 16h30
				Esplanade Denise Vernay - Jacob		Le dimanche 13 mars 2022, de 14h à 14h30
1187	Entreprise Ascenseur Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	sur 10 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 14 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
Registre de l'année 2022						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rolland	Claire	Rédacteur	Contractuel	07/01/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Avenant au contrat à durée déterminée à effet du 7 janvier 2022
Maton	Louis-Hervé	Musicien 1ère catégorie	Contractuel	11/12/2021	Orchestre national de Lyon	Avenant au contrat à durée indéterminée à effet du 10 janvier 2006
Bideault-Vinatier	Linda	Animateur	Contractuel	01/02/2022	Education	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B. et C. spécifique)
Jehanno	Charlène	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	01/01/2022	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B. et C. spécifique)
Kanmacher	Violaine	Bibliothécaire principal	Titulaire	01/02/2022	Bibliothèque municipale	Intégration directe
Christophe	Sonia	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	Titulaire	19/09/2021	Enfance	Intégration suite à détachement
Clement	François	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/09/2021	Sports	Intégration suite à détachement
Nounni	Rachid	Gardien brigadier	Titulaire	01/02/2022	Police municipale	Intégration suite à détachement
Veyret	Adeline	Attaché	Stagiaire	01/01/2022	Coordination institutionnelle	Nomination stagiaire catégorie A
Brissy	Yolène	Attaché	Titulaire	01/02/2022	Education	Recrutement par voie de détachement
Portrait	Karine	Attaché principal	Titulaire	21/02/2022	Théâtre des Célestins	Recrutement par voie de mutation
Da Cunha	Ludovic	Gardien brigadier	Titulaire	01/02/2022	Police municipale	Recrutement suite à détachement
Bourafa	Feryal	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/2022	Mairie du 9ème arrondissement	Remplacement agent
Ben Ghezala	Lilia	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/09/2021	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement agent
Bediaf	Fatima	Rédacteur principal de 2ème classe	Contractuel	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Besson	Olivier	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Cadirone	Arouna	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	10/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Loubatieres	Sébastien	Agent de maîtrise	Contractuel	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Martin	Serge	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/02/2022	Direction des affaires culturelles	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Salles	Bruno	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	04/01/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Segura	Marie	Rédacteur	Contractuel	25/01/2022	Direction de l'administration des personnels	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Vandernoot	Sylvain	Agent de maîtrise	Contractuel	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Vuaille	Sébastien	Technicien principal de 2ème classe	Contractuel	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Du Verger	Adrien	Technicien	Contractuel	28/01/2022	Direction prévention sécurité	Renouvellement contrat à durée déterminée (emploi cat. A, B. et C. spécifique)

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Joubert	Christel	Assistant socio éducatif	Titulaire	01/01/2022	CCAS	Mutation
Bedel Albert	Edwige	Assistant socio éducatif	Contractuel	01/10/2021	CCAS	Remplacement agent congé maladie
Rouane	Khadija	Adjoint technique	Contractuel	03/01/2022	CCAS	Remplacement agent

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 388 21 00982 T01 déposée le 26 janvier 2022 Transfert - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 46 rue du Professeur Tavernier Lyon 8ème Superficie du terrain : 35388 m² - Demandeur : Totem France 1 avenue de la Gare 31120 Portet sur Garonne

DP 069 383 22 00147 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 bis rue Bara Lyon 3ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : monsieur D'Heygere Gabriel 3 bis rue Bara 69003 Lyon 03

DP 069 384 22 00148 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis S.A.S 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Mandataire : madame Thabuis Muriel

DP 069 383 22 00149 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 82 Cour Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Salon Franck Coiffure - EURL Proudhon Franck 13 rue du Moulin à Vent 69510 Soucieu en Jarrest - Mandataire : monsieur Proudhon Franck

DP 069 386 22 00150 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 153 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 3184 m² - Demandeur : SDC Hesperides Brotteaux 153 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : madame Bonnard Patricia

DP 069 387 22 00151 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 26 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 6871 m² - Demandeur : TDF SAS 77 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Lecoeuvre Luc

DP 069 387 22 00152 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 83 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : madame Drogue Magali 30 rue d'Estienne d'Orve 17300 Rochefort

P 069 386 22 00153 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture et construction d'une terrasse - Surface créée : 1 m² - Terrain : 60 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : ETZ Haim Lubavitch 60 rue Crillon 69006 Lyon - Mandataire : monsieur Menahem Nemanow

DP 069 385 22 00154 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : MGP Optique 10 rue de la Favorite 69005 Lyon 05 - Mandataire : madame Dalmasso Amelie

DP 069 385 22 00156 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 Quai des Etroits Lyon 5ème Superficie du terrain : 3681 m² - Demandeur : Epargne Foncière 2 rue Olympe de Gougues 92665 Asnieres Cedex - Mandataire : monsieur Molton Thierry

DP 069 382 22 00157 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 - 13 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 363 m² - Demandeur : Spode 11-13 rue Tupin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Fradin Matthieu

DP 069 388 22 00158 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 322 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 1860 m² - Demandeur : SAS Tibeth 322 avenue Berthelot 69008 Lyon 08 - Mandataire : monsieur Suiffet Jérémy

DP 069 382 22 00159 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 12 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Vindry sur Turdine - Mandataire : monsieur Barski Frederic

DP 069 382 22 00160 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation de 3 antennes de téléphonie mobile 5G - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Cellnex France 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : monsieur Jamet Olivier

DP 069 389 22 00161 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation d'un portail, d'un portillon, d'une clôture et aménagement extérieur - Terrain : 2 rue de la Piementa Lyon 9ème Superficie du terrain : 47226 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment

d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : monsieur Bernard Olivier

DP 069 386 22 00162 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 179 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Pharmacie Favre Part-Dieu 179 cours La Fayette 69006 Lyon 06 - Mandataire : madame Roux-Coquelet Caroline

DP 069 387 22 00163 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 281 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : monsieur Caporali Nicolas 281 rue de Créqui 69007 Lyon 07

DP 069 383 22 00164 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue d'Aubigny Lyon 3ème Superficie du terrain : 7557 m² - Demandeur : Cpm du Rhône 276 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Mandataire : monsieur Caillat Yvan

DP 069 382 22 00165 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation de 3 antennes relai de téléphonie mobile - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Cellnex France 58 avenue Emie Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : madame Guinet Sylvie

DP 069 385 22 00166 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Syndicat des Copropriétaires - SDC 38 rue du Boeuf 38 rue du Boeuf 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Guiard Denis

DP 069 383 22 00167 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 129 m² - Demandeur : Pharmacie du monde 28 rue Paul Bert 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Guezou Darine

DP 069 386 22 00168 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble - Terrain : 283 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 560 m² - Demandeur : Poste habitat Rhône Alpes 87 rue de la République 69219 Lyon Cedex 02 - Mandataire : monsieur Armetta Vincent

DP 069 389 22 00169 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 54 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 1178 m² - Demandeur : monsieur Delannoy Jean Baptiste Hervé Francis 54 rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon 09

DP 069 388 22 00170 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade, réfection et modification de toiture - Terrain : 1 rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : SCI Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon 08 - Mandataire : monsieur Durand Gilles

DP 069 386 22 00171 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 29 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Glass Construction 8 avenue Louis Jourdan 01000 Bourg en Bresse - Mandataire : monsieur Braud Baptiste

DP 069 386 22 00172 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade et réfection, modification de toiture - Terrain : 11 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : Régie Juron et Tripier 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02 - Mandataire : madame Forest Marine

DP 069 383 22 00173 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif et services publics - Surface créée : 363 m² - Terrain : 89 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7649 m² - Demandeur : Global Knowledge Network France 100 avenue Albert 1er 92500 Rueil Malmaison - Mandataire : monsieur Bernard Olivier

DP 069 388 22 00174 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 16 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 4427 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 388 22 00175 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 63 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 2311 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 383 22 00176 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 78 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 4056 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 386 22 00177 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 11 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : ASF Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcyly d'Azergues - Mandataire : monsieur Pagnon Armel

DP 069 387 22 00178 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : Tous travaux couverture zinguerie - 2TCZ 5 route de Chapoly 69290 St Genis Lès Ollières - Mandataire : monsieur Fournel Julien

DP 069 384 22 00179 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue du Clos Savaron Lyon 4ème Superficie du terrain : 1543 m² - Demandeur : SDC Esprit X Rousse C/O Innovacti 87 rue Garibaldi 69006 Lyon 06 - Mandataire : madame Labourbe Maeva

P 069 385 22 00180 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : Neowi Immobilier 26 quai Romain Rolland 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Aguera Raphaël

DP 069 387 22 00181 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 164 bis avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 175 m² - Demandeur : monsieur Kaing Thierry 164 bis avenue Berthelot 69007 Lyon 07

DP 069 382 22 00182 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 8480 m² - Demandeur : SCI Confluence City 59 rue Denuzière 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Barbieri Gilles

DP 069 388 22 00183 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 139 à 145 rue Professeur Beauvisage Lyon 8ème Superficie du terrain : 25106 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Freixinos Jean-Noël

DP 069 387 22 00184 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Général de Miribel Lyon 7ème Superficie du terrain : 175 m² - Demandeur : Lyon Miribel 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Annecy - Mandataire : monsieur Vincent Patrick

DP 069 386 22 00185 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : Comptoir Roosevelt 28 rue Balland 69120 Vaulx en Velin - Mandataire : madame Elhadad Sophia

DP 069 383 22 00186 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : Luci Di Venezia 61 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Besson Julien

DP 069 382 22 00187 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 98 m² - Terrain : 54 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : My City 113 chemin des Fontanières 69350 La Mulatière - Mandataire : madame Gagneux Anne

DP 069 382 22 00188 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 69 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 750 m² - Demandeur : SCI Siref 11 303 Square des Champs Elysées 91026 Evry Courcouronnes - Mandataire : madame Vos Maria

DP 069 386 22 00189 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 190 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Citya Vendôme 19 rue Domer 69003 Lyon 03 - Mandataire : madame Landais

DP 069 386 22 00191 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un restaurant en bureaux - Terrain : 79 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 2293 m² - Demandeur : Implid Service 79 cours Vitton 69006 Lyon 06 - Mandataire : monsieur Roge Jean-Loup

DP 069 386 22 00192 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 53 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Mandataire : monsieur Revol Aurélien

DP 069 383 22 00193 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 217 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 441 m² - Demandeur : monsieur Ravier-Mazzocco Benjamin 217 avenue Felix Faure 69003 Lyon 03

DP 069 386 22 00194 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un local d'activités de services en logement - Terrain : 51 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 408 m² - Demandeur : madame Monet Justine 51 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon 06

DP 069 385 22 00195 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Rawal Tandoori 13 rue Lainerie 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Khan Ajamal-Mohammad

DP 069 387 22 00196 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue Gabriel Peri Lyon 7ème Superficie du terrain :

439 m² - Demandeur : SARL Certa Toiture 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche sur Saône - Mandataire : madame Gonin Laurianne
DP 069 382 22 00197 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un local commercial et entrepôt en logements - Surface créée : 57 m² - Terrain : 17 rue Guynemer Lyon 2ème Superficie du terrain : 105 m² - Demandeur : monsieur Santoro Patrice 17 rue Auguste Comte 69002 Lyon 02

DP 069 384 22 00198 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 - 8 bis rue Philibert Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon 09 - Mandataire : monsieur Merah Christophe

DP 069 387 22 00199 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture et construction d'un mur de clôture - Terrain : 45 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1843 m² - Demandeur : SCI Dieupart 58 chemin Vert 69004 Lyon 04 - Mandataire : monsieur Revol François

DP 069 383 22 00200 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 122 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Iceberg 24 rue Thomassin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur De The Bernard

DP 069 382 22 00201 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 48 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 879 m² - Demandeur : Pataugas 1330 avenue Jean René Guilbert Gauthier de la Lauzière 13595 Aix en Provence Cedex 03 - Mandataire : monsieur Levy Laurent

DP 069 385 22 00202 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'un kiosque - Terrain : place des Compagnons de la Chanson Lyon 5ème Superficie du terrain : 1044 m² - Demandeur : JC Decaux France 2 rue de Savoie 69804 Saint Priest - Mandataire : monsieur Vaudoyer Laurent

DP 069 387 22 00203 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Saint Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 1102 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 1 place de Francfort 69003 Lyon 03

DP 069 387 22 00204 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 - 5 rue de Tourville Lyon 7ème Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 chemin de Wett Fays 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : monsieur Fassolette Laurent

DP 069 387 22 00205 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en local d'activités de services - Surface créée : 79 m² - Terrain : 170 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : madame Gabai Nina 4 Petite rue de Monplaisir 69008 Lyon 08

DP 069 388 22 00206 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 4 rue Ludovic Arrachart Lyon 8ème Superficie du terrain : 7050 m² - Demandeur : La Région Auvergne Rhône-Alpes 1 Esplanade François Mitterand 69269 Lyon cedex 02 - Mandataire : monsieur Le Président

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PA 069 387 22 00002 déposé le 25 janvier 2022 - Projet : Aménagement de voirie et d'espace public - Terrain : rues Salk Turin Fleming Coubertin Vercors / passage Vercors Lyon 7ème Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon 03 - Mandataire : madame Vessillier Béatrice

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 383 11 00300 M05 déposé le 26 janvier 2022 Modificatif - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 3195 m² - Terrain : 20- 24 rue Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 4445 m² - Demandeur : SCI Charles de Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Cretin Yves - Auteur : Atelier Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 382 20 00223 T01 déposé le 26 janvier 2022 Transfert - Projet : Changement de destination d'une résidence pour personnes âgées en bureaux médicaux - Surface créée : 661 m² - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Fonds de dotation Saint Luc - Saint Joseph 20 rue Franklin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Augleys Tanguy - Auteur : monsieur Treve Bernard 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 383 22 00010 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 47 m² - Terrain : 42 rue Turbil Lyon 3ème Superficie du terrain : 454 m² - Demandeur : SCI Unlock 69 9 bis chemin des Acacias 69130 Ecully - Mandataire : monsieur Garnier Sébastien - Auteur : madame Binazzi Cynthia 9 rue Villeneuve 69004 Lyon 04

PC 069 384 22 00011 déposé le 27 janvier 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 3 m² - Terrain : 17 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : monsieur Bourdin Gaël 17 rue Artaud 69004 Lyon - Auteur : monsieur Martin Didier 8 cours La Fayette 69003 Lyon

PC 069 385 22 00012 déposé le 27 janvier 2022 - Projet : Démolition d'un abri de jardin, d'un garage et d'une véranda, réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 86 m² - Terrain : 6 allée Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : monsieur Avril Stéphane 68 rue François Genin 69005 Lyon 05 - Auteur : monsieur Dantoine Emmanuel 6 bd de Lattre de Tassigny 69140 Rillieux La Pape

PC 069 388 22 00013 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 96 m² - Terrain : 4 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : CPI Investissement 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris 01 - Mandataire : monsieur Masson Jean Claude

PC 069 388 22 00014 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 96 m² - Terrain : 4 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : CPI Investissement 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris 01 - Mandataire : monsieur Masson Jean-Claude

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 385 22 00046 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : changement d'usage de deux locaux d'habitation de 83 m² en bureaux destinés au siège administratif

Déclarations préalables déposées pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 388 21 00982 T01 déposée le 26 janvier 2022 Transfert - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 46 rue du Professeur Tavernier Lyon 8ème Superficie du terrain : 35388 m² - Demandeur : Totem France 1 avenue de la Gare 31120 Portet sur Garonne

DP 069 383 22 00147 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 bis rue Bara Lyon 3ème Superficie du terrain :

166 m² - Demandeur : monsieur D'Heygere Gabriel 3 bis rue Bara 69003 Lyon 03

DP 069 384 22 00148 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis S.A.S 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Mandataire : madame Thabuis Muriel

DP 069 383 22 00149 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 82 Cour Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Salon Franck Coiffure - Eurl Proudhon Franck 13 rue du Moulin à Vent 69510 Soucieu en Jarrest - Mandataire : monsieur Proudhon Franck

DP 069 386 22 00150 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 153 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 3184 m² - Demandeur : SDC Hesperides Brotteaux 153 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : madame Bonnard Patricia

DP 069 387 22 00151 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 26 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 6871 m² - Demandeur : TDF SAS 77 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Lecoeuvre Luc

DP 069 387 22 00152 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 83 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : madame Drogue Magali 30 rue d'Estienne d'Orve 17300 Rochefort

DP 069 386 22 00153 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture et construction d'une terrasse - Surface créée : 1 m² - Terrain : 60 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : ETZ Haim Lubavitch 60 rue Crillon 69006 Lyon - Mandataire : monsieur Menahem Nemanow

DP 069 385 22 00154 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue de la Favorite Lyon 5ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : MGP Optique 10 rue de la Favorite 69005 Lyon 05 - Mandataire : madame Dalmasso Amelie

DP 069 385 22 00156 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 Quai des Etroits Lyon 5ème Superficie du terrain : 3681 m² - Demandeur : Epargne Fonciere 2 rue Olympe de Gougues 92665 Asnières cedex - Mandataire : monsieur Molton Thierry

DP 069 382 22 00157 déposée le 24 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 - 13 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 363 m² - Demandeur : Spode 11-13 rue Tupin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Fradin Matthieu

DP 069 388 22 00158 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 322 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 1860 m² - Demandeur : SAS Tibeth 322 avenue Berthelot 69008 Lyon 08 - Mandataire : monsieur Suiffet Jérémey

DP 069 382 22 00159 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification et réfection de toiture - Terrain : 12 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Monnet 69490 Vindry sur Turdine - Mandataire : monsieur Barski Frédéric

DP 069 382 22 00160 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation de 3 antennes de téléphonie mobile 5G - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Cellnex France 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : monsieur Jamet Olivier

DP 069 389 22 00161 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation d'un portail, d'un portillon, d'une clôture et aménagement extérieur - Terrain : 2 rue de la Piemonte Lyon 9ème Superficie du terrain : 47226 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : monsieur Bernard Olivier

DP 069 386 22 00162 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 179 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Pharmacie Favre Part-Dieu 179 cours La Fayette 69006 Lyon 06 - Mandataire : madame Roux-Coquelet Caroline

DP 069 387 22 00163 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 281 rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : monsieur Caporali Nicolas 281 rue de Créqui 69007 Lyon 07

DP 069 383 22 00164 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue d'Aubigny Lyon 3ème Superficie du terrain : 7557 m² - Demandeur : CPAM du Rhône 276 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne - Mandataire : monsieur Caillat Yvan

DP 069 382 22 00165 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Installation de 3 antennes relai de téléphonie mobile - Terrain : 2 place Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 680 m² - Demandeur : Cellnex France 58 avenue Emie Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : madame Guinet Sylvie

DP 069 385 22 00166 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Syndicat des copropriétaires - SDC 38 rue du Boeuf 38 rue du Boeuf 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Guiard Denis

DP 069 383 22 00167 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 129 m² - Demandeur : Pharmacie du monde 28 rue Paul Bert 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Guezzou Darine

DP 069 386 22 00168 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble - Terrain : 283 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 560 m² - Demandeur : Poste habitat Rhône Alpes 87 rue de la République 69219 Lyon Cedex 02 - Mandataire : monsieur Armetta Vincent

DP 069 389 22 00169 déposée le 25 janvier 2022 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 54 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 1178 m² - Demandeur : monsieur Delannoy Jean Baptiste Hervé Francis 54 rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon 09

DP 069 388 22 00170 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade, réfection et modification de toiture - Terrain : 1 rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 86 m² - Demandeur : SCI Gilver 1 rue des Lilas 69008 Lyon 08 - Mandataire : monsieur Durand Gilles

DP 069 386 22 00171 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 29 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Glass Construction 8 avenue Louis Jourdan 01000 Bourg en Bresse - Mandataire : monsieur Braud Baptiste

DP 069 386 22 00172 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade et réfection, modification de toiture - Terrain : 11 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : Régie Juron et Tripier 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02 - Mandataire : madame Forest Marine

DP 069 383 22 00173 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de destination de bureaux en équipement d'intérêt collectif et services publics - Surface créée : 363 m² - Terrain : 89 rue de la Villette Lyon 3ème Superficie du terrain : 7649 m² - Demandeur : Global knowledge network France 100 avenue Albert 1er 92500 Reuil Malmaison - Mandataire : monsieur Bernard Olivier

DP 069 388 22 00174 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 16 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 4427 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 388 22 00175 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 63 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 2311 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 383 22 00176 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 78 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 4056 m² - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint Priest - Mandataire : monsieur Deroche Antoine

DP 069 386 22 00177 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 11 rue Vauban Lyon 6ème Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : ASF Toitures 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : monsieur Pagnon Armel

DP 069 387 22 00178 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : Tous travaux couverture zinguerie - 2TCZ 5 Route de Chapoly 69290 St Genis Les Ollières - Mandataire : monsieur Fournel Julien

DP 069 384 22 00179 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue du Clos Savaron Lyon 4ème Superficie du terrain : 1543 m² - Demandeur : SDC Esprit X Rousse C/O Innovacti 87 rue Garibaldi 69006 Lyon 06 - Mandataire : madame Labourbe Maeva

DP 069 385 22 00180 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 110 m² - Demandeur : Neowi Immobilier 26 quai Romain Rolland 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Aguera Raphaël

DP 069 387 22 00181 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 164 bis avenue Berthelot Lyon 7ème Super-

fie du terrain : 175 m² - Demandeur : monsieur Kaing Thierry 164 bis avenue Berthelot 69007 Lyon 07

DP 069 382 22 00182 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 8480 m² - Demandeur : SCI Confluence City 59 rue Denuzière 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Barbieri Gilles

DP 069 388 22 00183 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 139 à 145 rue Professeur Beauvisage Lyon 8ème Superficie du terrain : 25106 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Freixinos Jean-Noël

DP 069 387 22 00184 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Général de Miribel Lyon 7ème Superficie du terrain : 175 m² - Demandeur : Lyon Miribel 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Annecy - Mandataire : monsieur Vincent Patrick

DP 069 386 22 00185 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : Comptoir Roosevelt 28 rue Balland 69120 Vaulx en Velin - Mandataire : madame Elhadad Sophia

DP 069 383 22 00186 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 253 m² - Demandeur : Luci Di Venezia 61 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon 03 - Mandataire : monsieur Besson Julien

DP 069 382 22 00187 déposée le 26 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 98 m² - Terrain : 54 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : My City 113 chemin des Fontanières 69350 La Mulatière - Mandataire : madame Gagneux Anne

DP 069 382 22 00188 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 69 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 750 m² - Demandeur : SCI Siref 11 303 Square des Champs Elysées 91026 Evry Courcouronnes - Mandataire : madame Vos Maria

DP 069 386 22 00189 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 190 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Citya Vendôme 19 rue Domer 69003 Lyon 03 - Mandataire : madame Landais

DP 069 386 22 00191 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un restaurant en bureaux - Terrain : 79 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 2293 m² - Demandeur : Implid Service 79 cours Vitton 69006 Lyon 06 - Mandataire : monsieur Roge Jean-Loup

DP 069 386 22 00192 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 53 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Mandataire : monsieur Revol Aurélien

DP 069 383 22 00193 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 217 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 441 m² - Demandeur : monsieur Ravier-Mazzocco Benjamin 217 avenue Felix Faure 69003 Lyon 03

DP 069 386 22 00194 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un local d'activités de services en logement - Terrain : 51 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 408 m² - Demandeur : madame Monet Justine 51 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon 06

DP 069 385 22 00195 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 13 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Rawal Tandoori 13 rue Lainerie 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Khan Ajamal-Mohammad

DP 069 387 22 00196 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 rue Gabriel Peri Lyon 7ème Superficie du terrain : 439 m² - Demandeur : SARL Certa Toiture 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche sur Saône - Mandataire : madame Gonin Laurianne

DP 069 382 22 00197 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un local commercial et entrepôt en logements - Surface créée : 57 m² - Terrain : 17 rue Guynemer Lyon 2ème Superficie du terrain : 105 m² - Demandeur : monsieur Santoro Patrice 17 rue Auguste Comte 69002 Lyon 02

DP 069 384 22 00198 déposée le 27 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 - 8 bis rue Philibert Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon 09 - Mandataire : monsieur Merah Christophe

DP 069 387 22 00199 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture et construction d'un mur de clôture - Terrain : 45 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1843 m² - Demandeur : SCI Dieupart 58 chemin Vert 69004 Lyon 04 - Mandataire : monsieur Revol François

DP 069 383 22 00200 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 122 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Iceberg 24 rue Thomassin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur De The Bernard

DP 069 382 22 00201 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 48 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 879 m² - Demandeur : Pataugas 1330 avenue Jean René Guilbert Gauthier de la Lauzière 13595 Aix en Provence Cedex 03 - Mandataire : monsieur Levy Laurent

DP 069 385 22 00202 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'un kiosque - Terrain : place des Compagnons de la Chanson Lyon 5ème Superficie du terrain : 1044 m² - Demandeur : JC Decaux France 2 rue de Savoie 69804 Saint Priest - Mandataire : monsieur Vaudoier Laurent

DP 069 387 22 00203 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Saint Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 1102 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 1 place de Francfort 69003 Lyon 03

DP 069 387 22 00204 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 - 5 rue de Tourville Lyon 7ème Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 chemin de Wett Fays 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : monsieur Fassollette Laurent

DP 069 387 22 00205 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en local d'activités de services - Surface créée : 79 m² - Terrain : 170 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : madame Gabai Nina 4 Petite rue de Monplaisir 69008 Lyon 08

DP 069 388 22 00206 déposée le 28 janvier 2022 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 4 rue Ludovic Arrachart Lyon 8ème Superficie du terrain : 7050 m² - Demandeur : La Région Auvergne Rhône-Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : monsieur Le Président

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PA 069 387 22 00002 déposé le 25 janvier 2022 - Projet : Aménagement de voirie et d'espace public - Terrain : rues Salk Turin Flemming Coubertin Vercors / passage Vercors Lyon 7ème Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon 03 - Mandataire : madame Vessillier Béatrice

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 383 11 00300 M05 déposé le 26 janvier 2022 Modificatif - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 3195 m² - Terrain : 20- 24 rue Feuillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 4445 m² - Demandeur : SCI Charles de Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Cretin Yves - Auteur : Atelier Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 382 20 00223 T01 déposé le 26 janvier 2022 Transfert - Projet : Changement de destination d'une résidence pour personnes âgées en bureaux médicaux - Surface créée : 661 m² - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Fonds de dotation Saint Luc - Saint Joseph 20 rue Franklin 69002 Lyon 02 - Mandataire : monsieur Augleys Tanguy - Auteur : monsieur Treve Bernard 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 383 22 00010 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial avec modification

de façade - Surface créée : 47 m² - Terrain : 42 rue Turbil Lyon 3ème Superficie du terrain : 454 m² - Demandeur : SCI Unlock 69 9 bis chemin des Acacias 69130 Ecully - Mandataire : monsieur Garnier Sébastien - Auteur : madame Binazzi Cynthia 9 rue Villeneuve 69004 Lyon 04

PC 069 384 22 00011 déposé le 27 janvier 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 3 m² - Terrain : 17 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : monsieur Bourdin Gaël 17 rue Artaud 69004 Lyon - Auteur : monsieur Martin Didier 8 cours La Fayette 69003 Lyon

PC 069 385 22 00012 déposé le 27 janvier 2022 - Projet : Démolition d'un abri de jardin, d'un garage et d'une véranda, réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 86 m² - Terrain : 6 allée Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : monsieur Avril Stéphane 68 rue François Genin 69005 Lyon 05 - Auteur : monsieur Dantoine Emmanuel 6 bd de Lattre de Tassigny 69140 Rillieux la Pape

PC 069 388 22 00013 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 96 m² - Terrain : 4 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : CPI Investissement 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris 01 - Mandataire : monsieur Masson Jean Claude

PC 069 388 22 00014 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 96 m² - Terrain : 4 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : CPI Investissement 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris 01 - Mandataire : monsieur Masson Jean-Claude

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 385 22 00046 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : changement d'usage de deux locaux d'habitation de 83 m² en bureaux destinés au siège administratif (services achat, marketing et ressources humaines) - Terrain : 10 rue du Viel Renversé Lyon 5ème Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : Forlam 23 rue Tramassac 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Fontanilles Renaud Régie : SCI Arcadia 15 rue Gensoul 69110 Sainte Foy Lès Lyon

US 069 386 22 00047 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 58 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Consorts Fillet Henri 115 ter avenue des Frères Lumière 69008 Lyon Régie : Régie Rochon Lesne 28 quai Jaÿr 69009 Lyon

US 069 383 22 00048 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 51 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 41 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 196 m² - Demandeur : monsieur Stempfner Nicolas 173 avenue Thiers 69006 Lyon 06 Régie : Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon 06

US 069 383 22 00049 déposé le 24 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m² en local commercial - Terrain : 42 rue Turbil Lyon 3ème Superficie du terrain : 454 m² - Demandeur : SCI Unlock 69 9 bis chemin des Acacias 69130 Ecully - Mandataire : monsieur Garnier Sébastien Régie : madame Binazzi Cynthia 9 rue Villeneuve 69004 Lyon 04

US 069 386 22 00050 déposé le 26 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 15,14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 870 m² - Demandeur : monsieur Guillot Alexandre 159 cours Albert Thomas 69003 Lyon 03 Régie : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon 02

US 069 382 22 00051 déposé le 25 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue de la Poulallerie Lyon 2ème Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : madame Guillaumaud Clémence 23 rue Victor Hugo 69370 Saint Didier au Mont d'Or Régie : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon 02

US 069 385 22 00052 déposé le 26 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39,22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 104 rue Pierre Valdo Lyon 5ème Superficie du terrain : 9064 m² - Demandeur : SARL Gremlin Investissements 1648 route de Ferrières 74350 Cuvat - Mandataire : monsieur Bailliard Grégory Régie : Régie Bonnefoy 3 rue Parmentier 69921 Oullins Cedex

US 069 384 22 00053 déposé le 26 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 35,60 m² pour l'extension du commerce de jardinerie - Terrain : 1 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : Gloriette SAS 20 grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon 04 - Mandataire : madame Roche Frédérique Régie : Régie Gindre 3 grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon 04

US 069 382 22 00054 déposé le 26 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 97,80 m² en bureaux - Terrain : 54 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : My City 113 chemin des Fontanières 69350 La Mulatière - Mandataire : madame Gagneux Anne

US 069 387 22 00055 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local de 79 m² en cabinet médical (psychiatre) et paramédical - Terrain : 170 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : madame Gabai Nina 4 petite rue de Monplaisir 69008 Lyon 08 Régie : Régie Lyon Métropole 48 cours Suchet 69002 Lyon 02

US 069 381 22 00056 déposé le 28 janvier 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 271 m² - Demandeur : madame Reynaud Isabelle 60 rue Grange Bruyère 69110 Sainte Foy Lès Lyon Régie : Oralia 9 rue Grôlée 69002 Lyon 02

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 384 21 02144 Décision du 26 janvier 2022 à Ag Couverture 200 chemin du Solozay 69870 Chambost Allières - Projet : Réfection de souche de cheminée et de toiture - Terrain : 22 rue Dumont Lyon 4ème

DP 069 385 21 02216 Décision du 24 janvier 2022 à On Tower France 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 74 rue du Fort Saint Irénée Lyon 5ème

DP 069 386 21 02304 Décision du 28 janvier 2022 à Monceau Investissements Immobiliers 36 rue Saint Pétersbourg 75008 Paris 08 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble avec ITE - Terrain : 9 rue Robert Lyon 6ème

DP 069 382 21 02325 Décision du 26 janvier 2022 à Clim Invest 9 rue des Mésanges 39230 Chaumergy - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 17 m² - Terrain : 4 rue Paul Lintier Lyon 2ème

DP 069 382 21 02326 Décision du 26 janvier 2022 à Clim Invest 9 rue des Mésanges 39230 Chaumergy - Projet : Création de 2 mezzanines - Surface créée : 34 m² - Terrain : 4 rue Paul Lintier Lyon 2ème

DP 069 384 21 02331 Décision du 26 janvier 2022 à SAS Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16 rue Anselme Lyon 4ème

DP 069 381 21 02347 Décision du 26 janvier 2022 à Régie Galyo 4 rue de la Charité 69003 Lyon 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue Hippolyte Flandrin Lyon 1er

DP 069 383 21 02437 Décision du 26 janvier 2022 à madame Bouchard Gwénaëlle 9 rue Pierre Blanc 69001 Lyon 01 - Projet : Réfection de devanture et modifications de façade - Terrain : 214 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 382 21 02439 Décision du 26 janvier 2022 à la Ville de Lyon, Direction Gestion Technique des Bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue d'Enghien Lyon 2ème

DP 069 382 21 02453 Décision du 26 janvier 2022 à Cotrimo Gestion - Régie Gontard 58 rue Montgolfier 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

- DP 069 381 21 02474 Décision du 26 janvier 2022 à SCI de Chassiron avenue de l'Europe 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue Pierre Blanc Lyon 1er
- DP 069 382 21 02514 Décision du 26 janvier 2022 à Green Jacobin SAS 62 rue de Brest 69002 Lyon 02 - Projet : Réfection de devanture - Surface créée : 132 m² - Terrain : 62 rue de Brest Lyon 2ème
- DP 069 384 21 02569 Décision du 26 janvier 2022 à monsieur Mario Jean-Paul 44 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 rue Philippe de Lassalle Bâtiment B Lyon 4ème
- DP 069 381 21 02628 Décision du 26 janvier 2022 à Régie Ginon 8 place des Terreaux 69001 Lyon 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 46 rue Sergent Blandan Lyon 1er
- DP 069 387 21 02653 Décision du 26 janvier 2022 à la Metropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon 03 - Projet : Aménagement d'une place publique - Terrain : place du Commandant Claude Bulard Lyon 7ème
- DP 069 383 21 02660 Décision du 26 janvier 2022 à madame Pichat-Smetanova Marianne 70 boulevard Pinel 69003 Lyon 03 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 70 boulevard Pinel Lyon 3ème
- DP 069 387 21 02662 Décision du 26 janvier 2022 à Cabinet D.P.S. 574 chemin de Wette Fays 69300 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 cours Gambetta Lyon 7ème
- DP 069 386 21 02696 Décision du 28 janvier 2022 à madame Dahan Carole 45 boulevard des Belges 69006 Lyon 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 boulevard des Belges Lyon 6ème
- DP 069 383 21 02746 Décision du 26 janvier 2022 à Pompes Funèbres Pallandre 39 boulevard des Belges 69006 Lyon 06 - Projet : Remise en peinture de façade - Terrain : 97 - 99 cours du Docteur Long Lyon 3ème
- DP 069 383 21 02766 Décision du 26 janvier 2022 à SCI du Méridien 4 chemin des Mouilles 69130 Ecully - Projet : Réfection et modification de toiture, modification de façade - Terrain : 130 B rue Baraban Lyon 3ème
- DP 069 388 21 02821 Décision du 26 janvier 2022 à BH2 97 rue Pasteur 92150 Suresnes - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 10 rue des Jasmins Lyon 8ème ?

Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

- PC 069 383 18 00385 M01 - Arrêté du 26 janvier 2022 Modificatif à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Extension d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 1656 m² - Terrain : 32-34 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème
- PC 069 387 19 00328 M01 - Arrêté du 26 janvier 2022 Modificatif à Ecoles de Condé 21 rue Camille Roy 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en établissement d'enseignement avec modifications de façades - Surface créée : 520 m² - Terrain : 90-92 rue Chevreul Lyon 7ème
- PC 069 388 20 00062 M02 - Arrêté du 26 janvier 2022 Modificatif à Kaufman et Broad Promotion 1 19 rue Domer 69007 Lyon - Projet : Démolition totale. Construction d'un ensemble immobilier de 75 logements et création de 68 aires de stationnement. - Surface créée : 4840 m² - Terrain : 270-274 boulevard Pinel Lyon 8ème
- PC 069 388 20 00277 M01 - Arrêté du 26 janvier 2022 Modificatif à BL Invest 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon 03 - Projet : Démolition et construction d'un immeuble de 12 logements avec 1 place de stationnement partagée et affectation de 4 places de stationnement - Surface créée : 795 m² - Terrain : 54 rue Pierre Delore Lyon 8ème
- PC 069 383 21 00105 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Pitch Promotion Snc 45 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 86 logements, commerces, bureaux et création de 153 aires de stationnement - Surface créée : 29391 m² - Terrain : 42 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème
- PC 069 386 21 00114 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Valfimmio 18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 8 logements avec un local d'activité au rez de chaussée et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 927 m² - Terrain : 29 rue de la Viabert Lyon 6ème
- PC 069 383 21 00117 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Abita SARL 54 avenue Pasteur 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Réhabilitation et surélévation d'un immeuble de logements avec des locaux de restauration et artisanat. - Surface créée : 273 m² - Terrain : 7 rue Gutenberg Lyon 3ème
- PC 069 386 21 00204 - Arrêté du 26 janvier 2022 à madame Lamure Stéphanie 1 rue Jehan du Mas 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Surface créée : 59 m² - Terrain : 29 rue Cuvier Lyon 6ème
- PC 069 388 21 00230 - Arrêté du 26 janvier 2022 à European Homes 146 10 12 place Vendôme 75001 Paris - Projet : Démolition de garages, construction de 2 immeubles de résidences étudiantes et jeunes travailleurs et suppression de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1495 m² - Terrain : 9 rue Auguste Chollat Lyon 8ème
- PC 069 384 21 00251 - Arrêté du 26 janvier 2022 à GCC Immobilier 8 avenue Condorcet 69100 Villeurbanne - Projet : Réhabilitation d'un EHPAD en résidence étudiante et suppression de 8 aires de stationnement - Terrain : 81 rue Hénon Lyon 4ème
- PC 069 386 21 00317 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Notapierre 2 rue Montesquieu 75001 Paris 01 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment - Surface créée : 79 m² - Terrain : 190 avenue Thiers Lyon 6ème
- PC 069 387 21 00333 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Lou Rugby 60 avenue Tony Garnier 69007 Lyon 07 - Projet : Changement de destination de logements et bureaux en équipement sportif - Surface créée : 304 m² - Terrain : 89 Allée Pierre de Coubertin Lyon 7ème
- PC 069 388 21 00334 - Arrêté du 26 janvier 2022 à SNC l'Argentik à Lyon 8 15 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 36 logements et création de 36 aires de stationnement - Surface créée : 2291 m² - Terrain : 68 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème
- PC 069 389 21 00365 - Arrêté du 26 janvier 2022 à madame Remy Emilie 24 rue Sylvain Simondan 69009 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'un garage - Surface créée : 107 m² - Terrain : 3 chemin de Montessuy Lot 5 Lyon 9ème

Permis de démolir délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 24 au 28 janvier 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

- PD 069 383 21 00030 - Arrêté du 26 janvier 2022 à Brasserie de la Bourse du Travail 69 rue Moncey 69003 Lyon 03 - Projet : Démolition d'une véranda - Terrain : 69 rue Moncey Lyon 3ème 16